

N. SCHERRER  
 correspond.: p. a. SPG/M. S. Fama  
 36, rt. Chêne/12.11 Genève 17

Ville	COURRIER RECOMMANDÉ
Secrétariat du Conseil Municipal	
Reçu le	25.02.03
A traiter par	MC
Copies	

Genève, le 24 février 2003.

A la Présidence du/de la  
 Grand Conseil du Canton de Genève  
 Conseil Municipal de Genève — CM  
 Administration Municipale de Genève

Concerne: Prolongement de la ligne 3 des bus TPG en direction du quartier du Pommier  
 Pétition selon art.33 de la Constitution fédérale du 18.12.1998

Mesdames et Messieurs les membres élus au Gouvernement cantonal et municipal,

Je vous prie d'accepter ce courrier comme une pétition selon l'Article sus-mentionné de notre Constitution fédérale, même si la pétition est informelle, vu la situation exceptionnelle.

J'objective atteindre de cette manière les 185 personnes qui siégeaient dans le Législatif et/ou Législatif ou Exécutif municipal en juin 2002, pour **porter à leur connaissance une situation de fait grave** en progression continue et ayant comme conséquence la création de risques aux déplacements des personnes âgées.

Une situation inique de fait, dont l'origine et les responsabilités sont moins importantes que le redressement urgent.

En 1998 la campagne Gardiol a été achetée avec la participation de l'Etat pour la construction du complexe immobilier Pommier. "L'extension" du bus 3 TPG vers le Pommier a été décidée de longue date et s'agissait même d'une condition pour obtenir l'autorisation de construction". Le concept de "l'extension", comme solution unique et définitive pour satisfaire un besoin légitime de transport public aux futurs résidents au Pommier est défectueux :

une alternative de ligne directe du Pommier vers le centre ville a été exclue malgré l'arrivée du tram 13 à la Place des Nations en 2003 et la possibilité d'une connexion Pommier-Place des Nations.

J'ai détaillé les défauts techniques et autres dans ma lettre du 3.7.2002 aux TPG ainsi que les défauts de légitimité dans ma lettre au Conseil d'Etat du 7.10.2002 (voir l'annexe) ; je m'exprimé aussi oralement à ce sujet lors de la séance d'information publique à l'Aula du Cycle de Budé le 27.1.2003. En particulier j'ai attiré l'attention au fait que ce sont les personnes âgées de la Maison de Retraite les habitants les plus nécessiteux de sécurisation. Les enfants ont toujours une personne engagée pour arrêter la circulation aux horaires d'entrée et sortie scolaire.

La décision de "l'extension au Pommier" a été sanctionnée au niveau cantonal et adoptée au niveau municipal dans le "plan de mesures établi en 1998 pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles" (voir l'annexe). La création d'une obligation de traverser le chemin Colladon pour les personnes âgées rentrant par bus et voulant atteindre la Maison de Retraite n'a pas été considéré un risque majeur digne de figurer sur la liste de mesures programmés fin 2003 sur l'invitation distribuée pour la séance du 27 janvier 2003 (voir l'annexe). J'ai signalé par un point rouge cette traversée. Peut-on rester indifférent et contemplatif devant cette situation, ce tracé Pommier "en cours de réalisation" ?

Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, j'essaie de vous sensibiliser pour prendre les décisions nécessaires pour arriver aux résultats suivants:

- 1.- Arrêt immédiat de tous les travaux relationnés avec le nouvel itinéraire ( "l'extension" ) du bus 3 vers le Pommier.
- 2.- Adoption du concept d'étudier autres alternatives pour servir le Pommier (voir l'annexe ) et prévoir le financement correspondant dans le budget cantonal.
- 3.- Maintien du tracé actuel du bus 3 au Petit-Saconnex, inclusive préserver la Place du Petit-Saconnex, sans aménagements non votés par la totalité des résidants concernés.

Dans trois croquis avec des textes j'ai résumé mes propositions de satisfaire d'une manière plus complète les besoins au Pommier et au Petit-Saconnex, de nature différente mais également actuelle auxquels nous sommes confrontés.

En espérant pouvoir compter sur votre attention et action, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



N. Scherrer

Annexes:

- 1 - croquis -Pommier transports publics
- 2 - croquis- Petit-Saconnex - Sécurisation
- 3 - croquis - Extension bus 3 - Risques imposés
- 4 - lettre du 6.10.2002 - acheminée 9.10/5.11/27/11.2002
- 5 - Séance publique du 27.1.2003

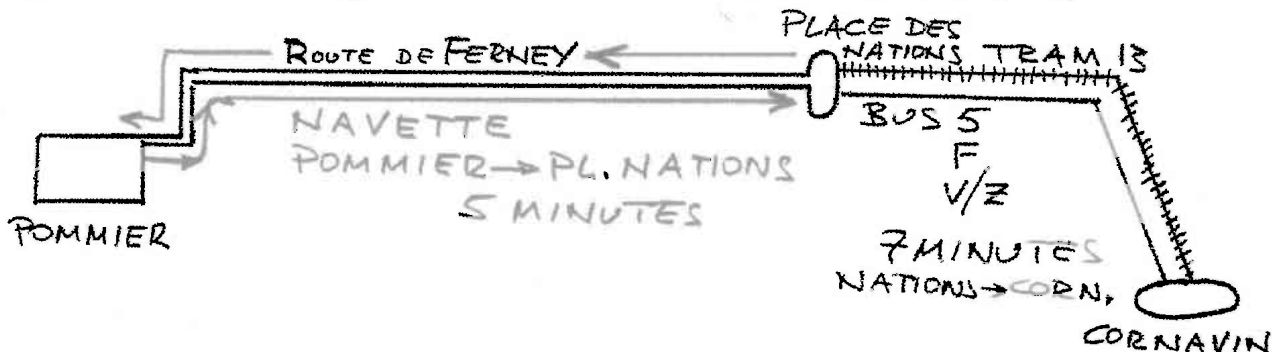
Copie: Partis politiques genevois  
SPG/M.S.Fama

Endroit:

POMMIER

Besoin: TRANSPORT PUBLIC VERS VILLE

Quand: FIN 2003 LES PREMIERS RESIDENTS



### LA SOLUTION DU BON SENS AU BESOIN LEGITIME D'UN TRANSPORT PUBLIC FIN 2003

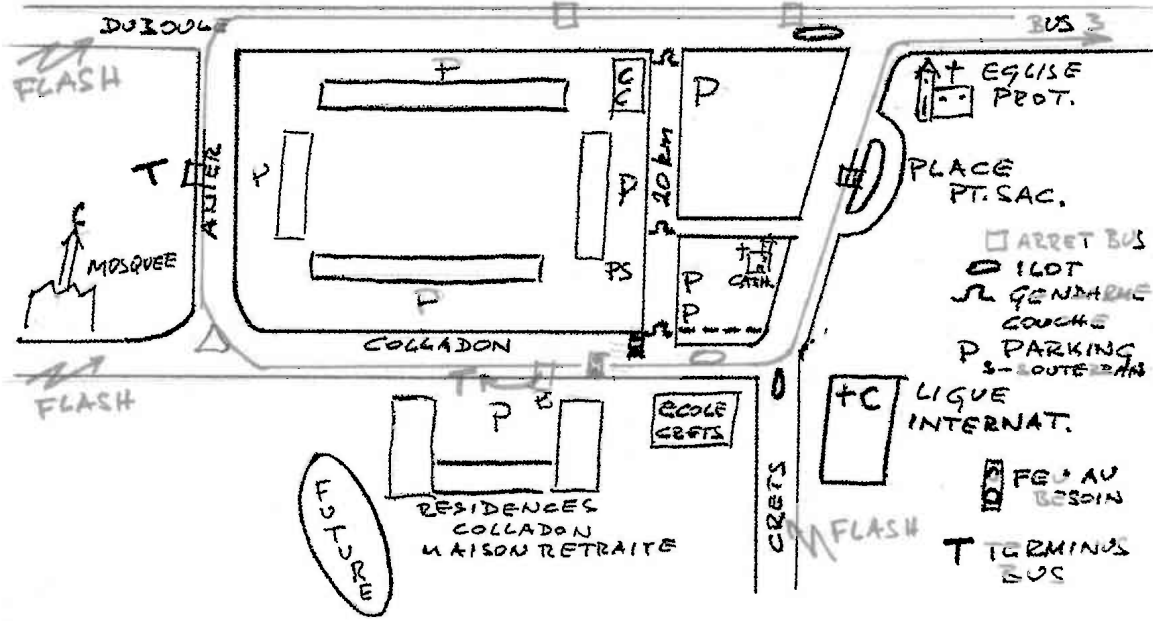
- 1 - C'est une LIGNE PROPRE, AUTONOME suivant le chemin le plus court, direct, simple et fluide vers Cornavin.
- 2 - Le tram 13 arrive 2003 à la Place des Nations, d'où les lignes TPG 5, F et V/Z vont à Cornavin.
- 3 - La logique est de relier le Pommier à la Place des Nations. La route de Ferney est directe et fluide.
- 4 - Quel serait le coût ? S'il n'y a pas des réserves mobilisables de matériel et personnel pour une navette avec des petits bus (du type ligne 51 et 53), il faudrait financer la différence entre les économies du coût des 2 km de "l'extension" et le coût additionnel. Dans le contexte général du développement du nouveau quartier du Pommier, cela représente combien ? 5%? C'est trop?
- 5 - Une ligne propre permet une adaptation immédiate et indépendante à toutes les augmentations du nombre des utilisateurs.
- 6 - Il est prévu qu'en 2010 le tram 13 arrivera à la Place du Grand-Saconnex. Une ligne circulaire TPG reliant le Pommier à cette Place permettrait l'utilisation de toutes les offres de transports publics déjà existantes (il y a 4 lignes de bus : 5, 18, F, 53)
- 7 - Cette "extension" impose une traversée du ch. Colladon, non nécessaire actuellement, aux personnes âgées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex quand elles sortent du bus. Cette traversée est une conséquence directe créée par "l'extension". Peut-on rester impassible ?

**QUI S'OPPOSE AU LEGISLATIF CANTONAL A TROUVER LES MOYENS FINANCIERS POUR UNE LIGNE PROPRE (POMMIER-PLACE DES NATIONS)?**

Endroit: PETIT-SACONNEX  
 entre cimetière et maison de retraite  
 Place du Pt. Sacconnex et ch. Ch. d'Arien

Besoin: SECURISATION DES DEPLACEMENTS  
 DES PIETONS ENFANTS ET PERS. ÂGÉES

Depuis quand? Pour enfants: demandé en 1998  
 Pour pers. âgées: depuis la construction des Rési-  
 dences Colladon, il y a plus de 10 ans



### LES SOLUTIONS SENSIBLES AUX BESOINS LEGITIMES DE SECURISATION DES PLUS FAIBLES: LES PERSONNES AGEES ET LES ENFANTS

Les personnes âgées n'ont pas d'aide pour traverser les rues.

Pour les enfants, des personnes sont engagées pour arrêter la circulation aux heures d'entrée et sortie de l'école, mais il est nécessaire de sécuriser tous les chemins que les enfants doivent traverser, les plus petits surtout.

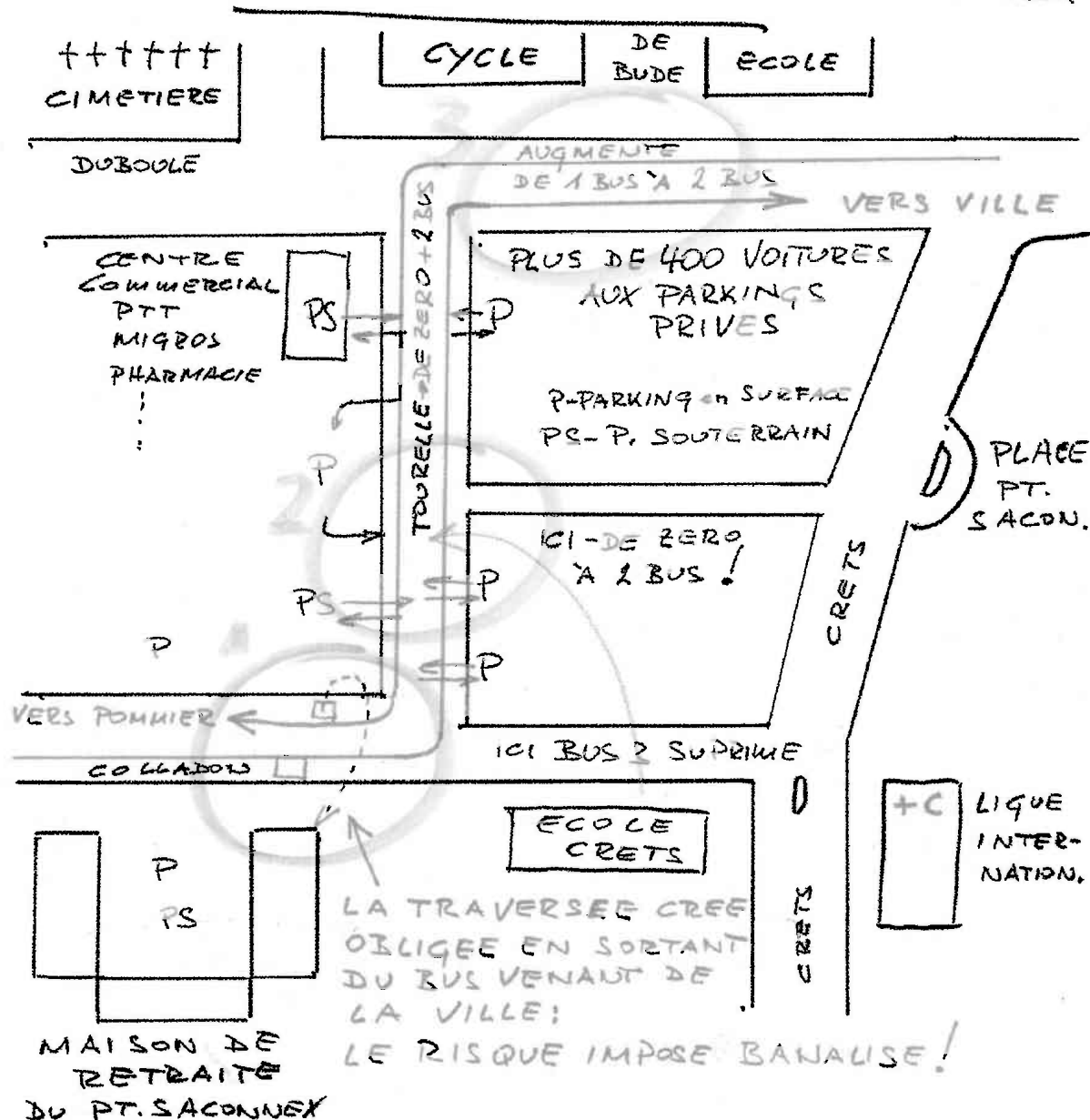
En préservant le circuit actuel du bus 3, qui rend des bons services depuis 30 ans, sécuriser avec:

- 1 - 2 feux à Colladon (cf. dessin), offrent la protection totale pour traverser Colladon devant la Maison de Retraite.
- 2 - Un îlot devant l'Ecole des Crêts sécurise la traversée des plus petits; un îlot identique sécurise déjà la traversée aux Crêts devant la Ligue internationale.
- 3 - Colladon élargi devant l'Ecole des Crêts (30 mètres) uniformise et fluidifie la circulation de tous les véhicules.
- 4 - Au ch. la Tourelle sécuriser par:
  - a - Réduction de la vitesse de 30 à 20 km/h;
  - b - 3 gendarmes couchés aux extrémités (Colladon et Duboule) et au centre (Pasteur);
  - c - Circulation réservée aux riverains et à ceux qui y ont quelque chose à faire autre que de garer leur voiture pour continuer leur chemin vers la ville par bus.

LA CONSULTATION DE TOUTE LA POPULATION CONCERNEE AU PETIT-SACONNEX CONFIRMERA LA PREFERENCE DONNEE AUX SOLUTIONS CI-DESSUS PROPOSEES. LES AMENAGEMENTS NON DEMANDES, NI VOTES PEUVENT ETRE ECONOMISES.

# L'EXTENSION DU BUS-3 AU POMMIER

## → LES RISQUES NOUVEAUX IMPOSES AUX RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAITE DU PT. SACONEX



### LES CONSEQUENCES DE L'EXTENSION DU BUS-3 AU POMMIER

- 1 - Les personnes âgées sortant du bus-3 sont obligées de traverser le ch. Colladon vers la Maison de Retraite. Risque banalisé !!!
- 2 - Les enfants de l'Ecole des Crêts n'ont plus de bus au ch. Colladon mais un bus circulant au ch. Tourelle dans les deux sens où jusqu'à présent il n'y avait pas de bus. Quelle sécurisation?
- 3 - Les enfants/adolescents de l'Ecole et Cycle de Budé doivent traverser le ch. Duboule avec un bus circulant dans les deux sens. Jusqu'à présent il circule dans un sens. Quelle sécurisation?
- 4 - Avec plus de 400 voitures dans les parkings privés, voitures utilisées pour aller travailler, les embouteillages sont programmés. Le temps d'aller et retourner de la ville est augmenté. Il y a en plus: voirie, livraisons, visiteurs et les voitures (en augmentation) qui suivent le parcours du bus.
- 5 - Le trajet en slalom au ch. Tourelle est compliqué, provoque le "stop and go", plus de pollution.
- 6 - Le bus au ch. Tourelle bouleverse la qualité de vie des habitants. MIEUX VIVRE EN QUARTIER?
  - LA CONSULTATION ETAIT DEFECTUEUSE ET PARTIELLE.
  - UNE CONSULTATION DE TOUS LES HABITANTS N'A PAS ETE EFFECTUEE.
  - QUI S'OPPOSE A DONNER UNE LIGNE DE BUS TPG RELIANT POMMIER A LA PLACE DES NATIONS OU LE TRAM 13 ARRIVE CETTE ANNEE? FINANCEMENT?

Société Privée de Gérance  
A l'att. de Monsieur Serge Fama  
Route de Chêne 36  
1211 Genève 17

Concerne: **“Extension” du tracé du bus TPG-3 au Grand-Saconnex (officiellement en étude, de facto en exécution) :**  
**double insécurité pour les déplacements à pied des personnes âgées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex vers le Centre Commercial... “Cui bono?”**

**Cher Monsieur,**

Le 16 septembre 2002 nous avons eu ensemble une réunion avec des représentants des TPG et de l'Administration de la Ville de Genève. Cette réunion nous a permis de constater clairement la tournure donnée à l'objectif original visé par la demande légitime soumise il-y-a quelques années de la part de l'Association des parents des élèves du Petit-Saconnex de

**“sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles”.**

Plus précisément, d'identifier ce qu'a été ajouté indûment: cette “extension” de l'itinéraire du bus-3 vers le quartier du Pommier dans la commune du Grand-Saconnex. Qui n'apporte rien dans le sens de la demande originale (pour les enfants) mais, au contraire, pénalise durement les personnes âgées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (pourtant voisine de l'Ecole enfantine des Crêts) au privilège des 2000 futurs habitants du Grand-Saconnex. **“Cui bono ?”**

Cette “extension” est **tellement illégitime** que maintenant nous avons le droit et l'**obligation civique de porter cette situation inique à l'attention de l'Exécutif cantonal**, car il seul a le pouvoir d'arrêter immédiatement aux TPG la continuation des travaux évidents en cours pour réaliser cette “extension”.

Ainsi faisant, nous, les habitants et les propriétaires de l'Ensemble résidentiel de la Tourelle, nous démarquons très clairement de cette “extension”. Nul peut nous reprocher futuramente d'avoir tacitement profité d'avoir un arrêt de bus devant la porte au prix d'obliger les personnes âgées de la Maison de Retraite à traverser le ch. Colladon avec double insécurité au retour du centre ville avec le bus-3. Le dedoublement annoncé de l'axe TPG Petit-Saconnex portera l'insécurité au triple !

Avec ma lettre du 3 juillet 2002 j'ai détaillé suffisamment les déficiences de “l'extension” vis-à-vis les enfants, les personnes âgées et les habitants en général de ce petit coin de quartier bordant la périphérie de la Ville de Genève. Un compromis avec une “extension illégitime” serait illégitime aussi. J'annule en conséquence les solutions proposées dans les Notes 1, 3 et 4. Et je prends position nette comme suit:

**L'itinéraire actuel du bus-3 doit rester comme il est.** Aucune “extension” vers le Grand-Saconnex (Pommier). Ni à court, ni à long terme. **Aucune ligne future des TPG du Grand-Saconnex (Pommier) traversant le Petit-Saconnex pour aller en ville ou à la rive gauche.**

La solution Note 2 est maintenue (**traversée sécurisée pour les enfants de l'Ecole des Crêts**).

En plus j'ajoute les mesures suivantes:

a. Le ch. de la Tourelle réservé aux riverains; la vitesse diminuée de 30 à 20 km/h;  
3 "gendarmes couchés" (aux extrémités et au centre) pourraient améliorer, si besoin, la sécurité des enfants et d'autres personnes traversant le chemin.

b. Traversée piétonne au ch. Colladon proche de l'arrêt actuel du bus-3 sécurisée par un feu de circulation actionné seulement au besoin, par les piétons, des deux côtés du ch. Colladon. Ce feu donne une sécurité totale, si le temps est adapté correctement. Le directeur de la Maison de Retraite peut indiquer au mieux les besoins de temps des personnes âgées.

c. Terminus unique-fixe du bus-3 au ch. Champ d'Anier est modifié en terminus double-variable pour s'adapter aux besoins des utilisateurs, comme suit:

-de 9 h du matin à 24 h du soir: terminus au ch. Colladon; même retournant du théâtre le soir, les personnes âgées n'auront plus besoin d'attendre au terminus dans le bus au ch. Champ d'Anier le nouveau départ selon les horaires fixés. Cela tient en compte la construction du nouveau bâtiment de la Maison de Retraite.

-de minuit à 9 h du matin: terminus au ch. Champ d'Anier (comme à présent) pour la population active qui doit se rendre au travail.

Avec ces solutions il est possible d'atteindre les objectifs visés à l'origine d'une manière plus sociale, moins coûteuse, plus écologique, plus complète et plus cohérente aussi en ce qui concerne une circulation fluide non-étranglée.

En ce qui concerne la circulation de transit: toute circulation qui n'a pas l'origine ou la destination ici au Petit-Saconnex est du transit. Et le transit doit être détourné et ne pas traverser le Petit-Saconnex. Dans ce contexte, il est incohérent et contradictoire de prévoir un rétrécissement du ch. Colladon devant l'Ecole de Crêts (à l'intérieur de notre périmètre de 30 km/h) et d'élargir l'accès où le ch. M. Duboule intercepte le ch. du Pommier (à l'entrée de notre périmètre), comme déjà exécuté.

Comment, quand et où la Commune du Grand-Saconnex intègre ses futurs habitants et leur offre des lignes des TPG pour atteindre le plus directement (Route de Ferney ?) la ville, rentabilise des investissements divers récents, ce n'est pas à nous de le commenter.

Notre seul intérêt légitime et urgent est d'avoir une aide pour arrêter cette "extension illégitime" en marche continue visible à ceux qui veulent la voir.

**Cher Monsieur, je vous prie d'envoyer cette lettre avec copie (annexe) de ma lettre du 3 juillet 2002 à la Présidence du Conseil d'Etat.**

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



N. Scherrer

Société Privée de Gérance  
A l'att. de Monsieur Serge Fama  
Route de Chêne 36  
1211 Genève 17

Concerne: **Autorisation d'implantation de poteaux sur les parcelles n° 3788 et 3793**  
V. Réf. 19507. SF/fu du 25 juin 2002

**Cher Monsieur,**

Je vous remercie de l'envoi immédiat du courrier du 18 juin 2002 des TPG concernant l'autorisation demandée ci-dessus mentionnée.

Cette demande fait référence à **"la modification du tracé de la ligne de trolleybus n°3..."**, en étude. Selon la pancarte de la ville de Genève, près de l'UBS, à la Place du Petit-Saconnex, suite **"à la demande de l'Association des parents des élèves du Petit-Saconnex et en collaboration avec l'Association transport et environnement (ATE) un plan de mesures a été établi en 1998**

**"pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles"**.

Entre les "mesures réalisées" figure la création de la zone 30 km/h (dès le carrefour Trembley/ch. des Crêts, en bas, jusqu'au ch. du Pommier, en haut).

Entre les **"mesures à l'étude"** figure le **"nouvel itinéraire du bus 3"**. Celui-ci prévoit que le bus 3 venant du centre-ville doit sortir du ch. M. Duboule au carrefour du Centre Commercial et tourner en angle droit à gauche pour emprunter le ch. de la Tourelle, en suite tourner en angle droit à droite pour emprunter le ch. Colladon, suivre vers le ch. Champ d'Anier et finalement tourner en angle droit à gauche pour reprendre le ch. M. Duboule et monter 100 mètres jusqu'au ch. du Pommier. Une boucle de quelques 500 mètres au lieu de profiter de la ligne existante le long du cimetière (150 mètres) sur le ch. M. Duboule, comme jusqu'à présent. Certainement que les TPG ne sont pas à l'origine de cette solution, dont ses avantages et inconvénients, son coût/bénéfice (calcul de la faisabilité (feasibility)) soulèvent des questions sur la profondeur de leur examen chiffres en main de tous les facteurs à prendre en considération. C'est très peu compréhensible qu'on change un itinéraire simple, qui a fait ses preuves d'efficacité, qui a donné satisfaction pendant plus de 20 ans à une communauté, presque un petit village de plus de 2.000 personnes, pour proposer un **itinéraire qui complique plus qu'il ne simplifie**. Et qui est onéreux financièrement, écologiquement, socialement. Il y a des alternatives qui mènent au même but, plus équilibrées. (Voir les Notes et l'Annexe)

Les déplacements à pied vers les écoles au Petit-Saconnex (Ecole Infantile des Crets, Ecole et Cycle de Budé), avec une entrée le matin, une sortie et une rentrée entre 11.30 et 13.30 heures et une sortie autour de 16 heures d'élèves par jour, pendant quelque 30 minutes chaque fois pour croiser les rues, demandent 2 heures de sécurisation par jour pendant les 200 jours de classes

par an. A présent les élèves doivent traverser une voie publique où le bus 3 circule dans une seule direction et les voitures et motos dans deux directions, mais avec une policière qui arrête totalement la circulation pendant la traversée des élèves. Le nouvel itinéraire oblige **tous les élèves à traverser des voies publiques où le bus 3 circule dans les deux sens !** Sauf sur les derniers 30 mètres du ch. Colladon entre le ch. de la Tourelle et le ch. des Crêts. Pour sécuriser ces derniers 30 mètres, la solution à l'étude prévoit de faire circuler pendant 24 heures, 365 jours par an les bus 3 **dans les deux sens dans les chemins M. Duboule, la Tourelle, Colladon et Champ d'Anier à une cadence de 3 à 4 minutes un bus dans une direction ou l'autre.** A présent toutes les traversées de ces chemins ne voient un bus que chaque 7 à 8 minutes .

Examinons cet itinéraire plus en détail. Le carrefour M. Duboule/Tourelle est celui de circulation maximale dans ce coin du village et où le plus d'embouteillages se forment, le **Centre Commercial étant le point central pour tous les besoins journaliers de la population y résidante et avoisinante.** Le Centre reçoit tous les jours la livraison des marchandises les plus diverses. Pour les plus importantes livraisons en volume, temps de stationnement et véhicules utilisées: la MIGROS, jusqu'à cinq fois pour l'alimentation et deux fois pour les fleurs; la Poste arrive plusieurs fois; pour les autres livraisons: la Pharmacie, deux fois; les journaux, une fois, etc. La voirie vient au moins trois fois par semaine. Il y a un garage souterrain avec parking gratuit où le va-et-vient est continu pour les clients du Centre Commercial. Sur le ch. de la Tourelle il y a encore multiples entrées et sorties de parkings et un grand garage souterrain. Le ch. de la Tourelle n'est pas si large que les autres (Duboule, Colladon, Ch.D'Anier). Au cours des années les autorités municipales ont su trouver des solutions de compromis entre tous les besoins de circulation et de stationnement des voitures.

C'est dans ce chemin étroit que le nouvel itinéraire du bus doit passer dans les deux sens. Avec une cadence dans la journée (7-19 heures) de 8 minutes, il y aura une alternance de bus chaque 4 minutes. Si les usagers nouveaux au quartier du Pommier deviennent nombreux, il y aura besoin de mettre plus de bus en circulation et on arrivera à 3 minutes, à court terme. Cela sera le temps laissé à toute personne pour traverser un des trois chemins (Tourelle, Colladon et Champ d'Anier) si besoin, y compris les personnes âgées des Résidences Colladon qui vont au Centre Commercial ( à présent elles ont régulièrement 8 minutes pour traverser le ch. Colladon). Et les enfants qui vont à l'Ecole Enfantine des Crêts devront traverser une voie (Tourelle ou Colladon) où les bus circulent dans les deux sens. A présent le ch. Colladon est utilisé seulement pour un itinéraire: direction centre-ville.

Et pourquoi pas continuer à utiliser le ch. Colladon jusqu'au ch. des Crêts et descendre jusqu'à la Place du Petit-Sacorex ?

Un deuxième aspect, non de moindre importance, est que la nouvelle circulation des bus obligerait à **éliminer des places de stationnement existantes au ch. Tourelle. Et de même aussi au ch. Colladon. Où est-ce que les voitures qui y stationnent maintenant doivent trouver un stationnement?** Ce sont quelque 50 voitures à présent dans les deux chemins.

Il est évident que la solution "en étude" dans le cadre "pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles" est imparfaite dans la conception, bouleverse tout le rythme normal de vie de la communauté en introduisant une troublante circulation régulière de bus dans un chemin (Tourelle) jamais prévu pour une telle utilisation, provoque des entraves (circulation "stop and go" avec plus de gas d'échappement) à un carrefour (ch.M.Duboule/ch.Tourelle) déjà surchargé et où une circulation la plus fluide est la solution à rechercher. **Cette solution "en étude" mérite un examen plus approfondi avant une décision, avec la participation des résidents touchés par cet itinéraire nouveau prévu.** Si cette solution a été conçue en 1998, il devrait être possible d'étudier pendant quelques mois ou plus, des alternatives pour arriver au même but original "pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles" sans refuser aux résidents touchés la possibilité de stationner leur voiture sur la voie publique, qui n'est pas

exclusive par définition pour les bus.

Dans ce sens, cher Monsieur, je vous prie d'entreprendre le nécessaire avec les instances municipales/cantoniales responsables de ce projet pour:

1. **obtenir une extension du délai de réponse au moins à la fin septembre 2002.**
2. **obtenir une réunion avec les responsables du projet et toutes les parties concernées pour un examen général de tous les aspects de la question de l'itinéraire du bus 3. Aussi pour les alternatives possibles pour servir à court terme et à long terme le quartier du Pommier. Des chiffres d'utilisateurs étalant la solution proposée doivent exister.**

Je me permets d'attirer l'attention au fait que la consultation des TPG comporte des vices de forme en fixant un délai trop court pour une décision qui mérite une réflexion sérieuse, et en posant une question de telle importance à un moment où les personnes concernées sont déjà parties en vacances, et en ne pas attirant l'attention de forme plus explicite sur les conséquences de l'enjeu vrai de la question: le nouvel itinéraire du bus 3, en étude.

Enfin, je n'accepte pas l'implantation demandée des poteaux en bordure du chemin Colladon et du chemin de la Tourelle.

Je vous laisse le libre choix de la distribution de ce courrier dans la défense de nos intérêts. De mon côté, je serais seulement intéressé que l'Association des parents des élèves du Petit-Saconnex et l'Association Transport et Environnement reçoivent copie, en plus de toutes les parties concernées dans notre Ensemble Résidentiel, Centres Commercial et Administratif inclus.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs



N. Scherrer

#### Notes

Sur plan du Petit-Saconnex annexe les solutions suivantes sont proposées en résumé:

1. A court terme: l'itinéraire du bus 3 venant du centre-ville suit M.Duboule tout droit jusqu'au ch. Pommier, qu'il suit vers son terminus. Au retour le bus 3 reprend à Champ d'Anier l'actuel itinéraire, Colladon, Place du Petit-Saconnex, Moillebeau. (Tracé jaune)
  2. **Le ch. Colladon est élargi** sur les derniers 30 mètres en réduisant la largeur du trottoir du côté opposé à l'Ecole des Crêts et **une traversée piétonne sécurisée avec ilot est créée** à mi-distance du carrefour ch.des Crêts, pour faciliter la circulation en général. Une solution identique a été réalisée devant la Ligue des Croix Rouges.(Cercle rouge)
  3. **Arrêts de bus créés des deux côtés à M. Duboule avec traversée améliorée près du ch. des Fins.** Cela permet aux personnes venant du centre-ville et désirant continuer jusqu'à l'arrêt devant les Résidences Colladon de changer de bus, prenant celui de l'autre côté (direction centre-ville) avec un délai de moins de 5 minutes, la synchronisation des horaires permettant encore une réduction. (Cercle rouge)
  4. A long terme: une deuxième ligne de bus reliera plus directement le Quartier du Pommier avec le centre-ville en descendant le ch. M.Duboule tout droit vers Moillebeau (Tracé rouge)
  5. L'itinéraire du bus 3 vers centre-ville (Champ d'Anier, Colladon, Crêts, Place du Petit-Saconnex) reste unidirectionnel et l'arrêt Place du Petit-Saconnex est maintenu.
- Les places de stationnement au ch. de la Tourelle et à Colladon sont maintenues.

